3. Abréviations

En général, il faut éviter d'abréger les mots. Seules font exception à ce principe les abréviations des titres de civilité et celles des titres honorifiques ou religieux, à condition que l'on parle de la personne sans s'adresser à elle et que l'on mentionne son nom ou sa qualité. Les abréviations courantes peuvent s'employer où un manque d'espace justifie l'emploi de mots abrégés. Généralement, ce n'est pas une faute que d'écrire les mots au long.

3.1 Titres de civilité

Les titres de civilité monsieur, madame, mademoiselle s'abrègent de la façon suivante :

 $\begin{array}{ll} \text{M. (monsieur)} & \text{MM. (messieurs)} \\ \text{M}^{\text{me}} \text{ (madame)} & \text{M}^{\text{mes}} \text{ (mesdames)} \\ \text{M}^{\text{lle}} \text{ (mademoiselle)} & \text{M}^{\text{lles}} \text{ (mesdemoiselles)} \end{array}$

L'abréviation M^{me} traduit également l'anglais Ms. La forme madelle (contraction de madame et de mademoiselle) n'a pas été retenue par l'usage. Il est donc déconseillé de l'utiliser. En général, il vaut mieux ne pas se servir du titre mademoiselle, étant donné qu'il fait allusion à la situation de famille de la personne (femme non mariée). On ne s'en servira que si l'intéressée tient à ce titre ou s'il s'agit d'une jeune fille. On n'utilisera donc, pour les femmes, que le titre madame.

Le terme docteur s'abrège de la façon suivante :

D^r, Dr (docteur)
D^{re}, Dre (docteure)
D^{res}, Dres (docteures)

Employés sans autre précision, le mot docteur et son abréviation ne s'appliquent en français qu'aux diplômés en médecine, en dentisterie et en art vétérinaire. Pour désigner les titulaires d'un autre doctorat universitaire, il convient le plus souvent d'employer selon le cas M. (monsieur) ou M^{me} (madame). Dans les listes de participants à des colloques, des congrès, etc., on peut, si l'on doit reproduire les titres et qualités de chacun, rendre Doctor par l'abréviation appropriée (Ph. D., Litt. D., D. ès L., etc.), après le nom de la personne.

En général, les titres de civilité et les titres honorifiques s'abrègent lorsqu'ils sont suivis du nom de famille ou de la mention d'une qualité (titre de noblesse, fonction, grade, etc.) et que l'on parle de la personne en question.

M. Brodeur a-t-il pris connaissance de ce rapport? C'est à M^{me} Bérubé de trancher la question.

Les titres **ne** s'abrègent **pas** quand on s'adresse à la personne elle-même ni, par conséquent, dans une adresse ou dans la vedette d'une lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations. Pourriez-vous, Madame Fournier, lui expliquer de quoi il s'agit?

Monsieur Jean Labonté 92, rue Maurice Hull (Québec)

3.2 Premier/première, deuxième, etc.